

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**30 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**4<sup>ème</sup> séance 2015.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER  
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,  
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN  
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,  
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE  
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Modulation de la TASCOM  
« annule et remplace la précédente »

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie

N° 80/2015

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Le Maire expose les dispositions du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la  
loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 modifié par la loi n° 2015-381 du 3  
avril 2015 – art. 2 et propose au Conseil Municipal la modulation de la TASCOM (taxe sur les  
surfaces commerciales) en portant le coefficient de 1,10 à 1,15.

Vu le point 1.2.4.1 exposé de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du  
30 décembre 2009 de finances pour 2010 modifié par la loi n° 2015-381 du 3 avril 2015 – art. 2.

Le Conseil Municipal en délibère et,

À l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide de porter le coefficient de la TASCOM de 1,10 à 1,15 à  
compter de 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,